Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2183

19.10.2023

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/2183 DE LA COMMISSION

du 18 octobre 2023

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 20 janvier 2017, la société Evonik Operations GmbH a soumis à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family», relevant des types de produits 2 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, confirmant par écrit que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-UE029056-42.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits biocides «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family» est le peroxyde d'hydrogène, qui figure sur la liste de l'Union des substances actives approuvées prévue à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les type de produits 2 et 4.

(3) Le 7 janvier 2022, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a soumis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 5 juillet 2022, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis ([2]), qui contenait le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, la famille de produits remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphes 1 et 6, dudit règlement.

(6) Le 19 juillet 2022, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié d'accorder une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1.
([2]) Avis de l'ECHA du 14 juin 2022 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family» (ECHA/BPC/343/2022), https://echa.europa.eu/bpc-opinions-on-union-authorisation

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0028964-0000, à la société Evonik Operations GmbH pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides «Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 8 novembre 2023 au 31 octobre 2033.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 18 octobre 2023.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family

Type de produit 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (Désinfectants)

Type de produits 4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Désinfectants)

Numéro de l'autorisation: EU-0028964-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0028964-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

1. **Informations administratives**

1.1. **Nom**

Nom	Evonik's Hydrogen Peroxide Product Family

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Evonik Operations GmbH
	Adresse	Rellinghauser Straße 1-11, 45128 Essen Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0028964-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0028964-0000	
Date de l'autorisation	8 novembre 2023	
Date d'expiration de l'autorisation	31 octobre 2033	

1.4. **Fabricant(s) des produits biocides**

Nom du fabricant	Evonik Antwerpen NV
Adresse du fabricant	Tijsmanstunnel West, 2040 Antwerpen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Tijsmanstunnel West, 2040 Antwerpen Belgique

Nom du fabricant	Evonik Operations GmbH
Adresse du fabricant	Rellinghauser Straße 1-11, 45128 Essen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Untere Kanalstr. 3, 79618 Rheinfelden Allemagne

Nom du fabricant	Evonik Peroxid GmbH
Adresse du fabricant	Industriestraße 1, 9721 Weißenstein Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Industriestraße 1, 9721 Weißenstein Autriche

Nom du fabricant	Evonik Peroxide Netherlands BV
Adresse du fabricant	Hettenheuvelweg 37/39, 1101 BM Amsterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Oosterhorn 14, 9936 HD Farmsum Pays-Bas

Nom du fabricant	Brenntag Schweizerhall AG
Adresse du fabricant	Elsässerstrasse 231, 4013 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Route Industrielle 10, 1580 Avenches Suisse C/O Infrapark, Baselland, Rothausstrasse 61, 4132 Muttenz Suisse

Nom du fabricant	Brenntag Nordic A/S
Adresse du fabricant	Borupvang 5B, DK-2750 Ballerup Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Strandgade 35, 7100 Vejle Danemark

Nom du fabricant	Brenntag GmbH
Adresse du fabricant	Messeallee 11, 45131 Essen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Am Röhrenwerk 46, 47259 Duisburg Allemagne Boschstraße 3, 08371 Glauchau Allemagne Hannoversche Str. 40, 21079 Hamburg Allemagne Dieselstraße 5, 74076 Heilbron Allemagne Merkurstraße 47, 67663 Kaiserslautern Allemagne Am Fieseler Werk 9, 34253 Lohfelden Allemagne

Nom du fabricant	Brenntag CEE GmbH
Adresse du fabricant	Linke Wienzeile 152, 1060 Wien Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Bahnstraße 13, 2353 Guntramsdorf Autriche Fabrikstraße 4-6, 8111 Judendorf Autriche Rubensstraße 48, 4050 Traun Autriche

Nom du fabricant	Brenntag Slovakia s. r. o.
Adresse du fabricant	Glejovka, 902 03 Pezinok Slovaquie
Emplacement des sites de fabrication	Glejovka 15, 902 03 Pezinok Slovaquie Príboj 558, 976 13 Slovenská Ľupča Slovaquie Južná Trieda 72, 042 85 Košice Slovaquie

Nom du fabricant	Brenntag S.p.A.
Adresse du fabricant	Via Cusago, 150/4, 20153 Milano Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via San Carlo Borromeo, 24040 Levate Italie Via Galliera 6/2, 40010 Bentivoglio Italie Via del Cimitero 6, 80030 Castello di Cisterna Italie Strada Provinciale di Bonifica 34-36, 65010 Villanova di Cepagatti Italie Via Provinciale per Bitetto, 70027 Palo del Colle Italie Via Paduni, 03012 Anagni Italie

Nom du fabricant	Brenntag Polska Sp. z o.o.
Adresse du fabricant	Józefa Bema 21, 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne
Emplacement des sites de fabrication	Józefa Bema 21, 47-224 Kędzierzyn-Koźle Pologne Kwasowa 5, 95-100 Zgierz Pologne Przemysłowa 2, 62-080 Jankowice Pologne Towarowa 9, 05-530 Góra Kalwaria Pologne

Nom du fabricant	Brenntag Lietuva UAB
Adresse du fabricant	Palemono g. 171D, 52107 Kaunas Lituanie
Emplacement des sites de fabrication	Palemono g. 171D, 52107 Kaunas Lituanie

Nom du fabricant	Brenntag Hungária Kft.
Adresse du fabricant	Bányalég u. 45, 1225 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Bányalég u. 45, 1225 Budapest Hongrie

Nom du fabricant	S.C. Brenntag S.R.L.
Adresse du fabricant	Garii Street 1, 077040 Chiajna Roumanie
Emplacement des sites de fabrication	Garii Street 1, 077040 Chiajna Roumanie

Nom du fabricant	Brenntag Hrvatska d.o.o.
Adresse du fabricant	Radnička cesta 173p, 10000 Zagreb Croatie
Emplacement des sites de fabrication	Radnička cesta 173p, 10000 Zagreb Croatie

Nom du fabricant	Brenntag Bulgaria EOOD
Adresse du fabricant	j.k. Drujba 2, ul. Obikolna 21, et. 1, 1582 Sofia Bulgarie
Emplacement des sites de fabrication	j.k. Drujba 2, ul. Obikolna 21, et. 1, 1582 Sofia Bulgarie

Nom du fabricant	OQEMA S.P.A.
Adresse du fabricant	Via Roggia Bartolomea 7, 20090 Assago Italie
Emplacement des sites de fabrication	VIA TORTONA 73, 27055 Rivanazzano Italie

Nom du fabricant	Breustedt Chemie BV
Adresse du fabricant	IJsseldijk 28, 7325 WZ Apeldoorn Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	IJsseldijk 28, 7325 WZ Apeldoorn Pays-Bas

Nom du fabricant	BEAUSEIGNEUR SAS
Adresse du fabricant	6, Rue André Viellard, 90140 Froidefontaine France
Emplacement des sites de fabrication	6, Rue André Viellard, 90140 Froidefontaine France

Nom du fabricant	Staub & Co. - Silbermann GmbH
Adresse du fabricant	Ostendstraße 124, 90482 Nürnberg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Industriestraße 3, 6456 Gablingen Allemagne

Nom du fabricant	Möller GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Bürgerkamp 1, 48565 Steinfurt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bürgerkamp 1, 48565 48565 Allemagne

Nom du fabricant	Häffner GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Friedrichstraße 3, 71679 Asperg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Friedrichstraße 3, 71679 Asperg Allemagne

Nom du fabricant	Evonik Peroxide Spain, S.L.U.
Adresse du fabricant	C/Afueras s/h., 50784 La Zaida Espagne
Emplacement des sites de fabrication	C/Afueras s/h., 50784 La Zaida Espagne

Nom du fabricant	Gaches Chimie
Adresse du fabricant	17 avenue de la Gare, 31750 Escalquens France
Emplacement des sites de fabrication	17 avenue de la Gare, 31750 Escalquens France 2 Chemin de la Scierie, 64150 Os-Marsillon France

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Antwerpen NV
Adresse du fabricant	Tijsmanstunnel West, 2040 Antwerpen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Tijsmanstunnel West, 2040 Antwerpen Belgique

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Operation GmbH
Adresse du fabricant	Rellinghauser Straße 1-11, 45128 Essen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Untere Kanalstr. 3, 79618 Rheinfelden Allemagne

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Peroxid GmbH
Adresse du fabricant	Industriestraße 1, 9721 Weißenstein Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Industriestraße 1, 9721 Weißenstein Autriche

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Peroxide Netherlands BV
Adresse du fabricant	Hettenheuvelweg 37/39, 1101 BM Amsterdam Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Oosterhorn 14, 9936 HD Farmsum Pays-Bas

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Evonik Peroxide Spain, S.L.U.
Adresse du fabricant	C/Afueras s/h., 50784 La Zaida Espagne
Emplacement des sites de fabrication	C/Afueras s/h., 50784 La Zaida Espagne

2. **Composition et formulation de la famille de produits**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0	49,9

2.2. **Type(s) de formulation**

Formulation(s)	SL - Concentré soluble

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Méta-RCP 1

1. **Informations administratives concernant les méta-RCP 1**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 1**

Identificateur	OXTERIL® Group 1

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

2. **Composition des méta-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0	49,9

2.2. **Type(s) de formulation des méta -RCP 1**

Formulation(s)	SL - Concentré soluble

3. **Mentions de danger et conseils de prudence concernant les méta-RCP 1**

Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut aggraver un incendie; comburant
Conseils de prudence	Éviter de respirer les vapeurs. Se laver hands soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter gants de protection/vêtements de protection/protection pour les yeux/protection pour le visage.. EN CAS D'INGESTION:Appeler CENTRE ANTI-POISON/médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau/savon. EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler CENTRE ANTI-POISON/médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement CENTRE ANTI-POISON/médecin. En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu dans conformément aux exigences locales. Éliminer le récipient dans conformément aux exigences locales. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. En cas d'incendie:Utiliser eau pour l'extinction.

4. **Utilisation(s) autorisée(s) des méta-RCP 1**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1.

Utiliser # 1 – Décontamination des surfaces par procédé de vaporisation de peroxyde d'hydrogène (VHP)

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Décontamination des surfaces sèches et des équipements dans les chambres d'hôpital, laboratoires et autres espaces espaces fermés qui ne sont pas en contact avec de l'agroalimentaire.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Vaporisation Description détaillée: Décontamination automatisée par Vaporisation de peroxyde d'hydrogène générée grâce à un générateur VHP. Principales spécification d'un générateur VHP Principe de diffusion: vaporisation, décontamination à l'aide de peroxyde d'hydrogène gazeux Volume de la pièce: 30 - 150 m^3 Concentration du produit: 3 120 mg/m^3. Humidité relative: 40 - 80 % Température: température ambiante
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Le produit prêt à l'emploi doit être appliqué à une concentration de peroxyde d'hydrogène de 1 092 mg/m^3 (780 ppm) par le générateur VHP. Dilution (%): Sans object Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 4 heures Fréquence: quotidienne/si nécessaire Maximum 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Polyéthylène haute densité (PEHD) Bouteille 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

La zone a désinfectée doit être préparée pour la décontamination en enlevant les liquides stagnants et en essuyant les salissures visibles. Nettoyez la zone avant la décontamination. Les portes de placard doivent être ouvertes, les surfaces doivent être séchées et les zones humides (comme les éviers et les cuvettes de toilettes) doivent être décontaminées avec des produits alternatifs appropriés.

Des professionnels spécialement entrainés remplacent le bouchon scellé de la emballage avec un bouchon contenant une valve de dégazage et un raccord rapide. Le raccord rapide est branché à un tuyau qui le relie au générateur VHP. Condamnez la zone fermée ou la pièce et assurez-vous qu'aucun accès à la zone traitée par vapeur ne soit possible tout au long de la procédure.

Le volume de la pièce doit être compris entre 30 et 150 m^3.

La vitesse de diffusion peut variée de 1,5 à 20 g de produit/minutes.

Température de départ de 20 °C ± 2 °C.

Humidité relative entre 40 et 80 %.

Durant le cycle de décontamination, le générateur VHP ajuste la concentration de peroxyde d'hydrogène jusqu'au niveau efficace de 1092 mg/m³ (780 ppm) et la conserve à ce niveau durant une durée au moins 4 heures. La concentration en peroxyde d'hydrogène doit être contrôlée lors de la décontamination. Après désinfection, l'aération de la zone scellée est nécessaire afin de réduire la concentration de peroxyde d'hydrogène en dessous de 1,25 mg/m³ ou à une valeur nationale de référence inférieure avant d'entrer dans la zone. Cette étape peut être rapide mais peut également durer plusieurs heures. La durée du cycle de décontamination totale peut atteindre 5 à 8 heures.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la décontamination dans les pièces à désinfecter (ou dans une «pièce standard» appropriée, si applicable) avec les appareils à utiliser, après laquelle un protocole de décontamination de ces pièces sera conçu et suivi.

S'il existe des méthodes disponibles pour contrôler chimiquement la substance active dans l'air ou sur les surfaces, une validation chimique doit être réalisée en plus de la validation biologique, avec, par exemple des bandes test ou avec un outil mesurant les ppm de peroxyde d'hydrogène dans l'air.

Lorsqu'il s'agit d'une «pièce standard» pour laquelle un protocole existe, la validation peut être limitée à uniquement une validation chimique.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter des lunettes résistantes aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent, des vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, des gants résistants aux produits chimiques selon la norme européenne EN 374 ou équivalent, un écran facial et un équipement de protection respiratoire (EPR) (facteur de protection caractéristique (FPC) = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

Aucun accès à la zone traitée n'est autorisé pendant le traitement. Pendant l'aération et avant d'autoriser la rentrée dans la zone traitée, assurez-vous que la concentration en peroxyde d'hydrogène soit inférieure à 1,25 mg/m³ ou à une valeur nationale de référence inférieure, en utilisant par exemple des bandes de test. Pendant l'exploitation du générateur VHP ou en cas de dysfonctionnement, l'entrée dans la pièce n'est possible qu'en portant des vêtements de protection chimique et un EPR (FPC = 10) si la concentration en peroxyde d'hydrogène est inférieure ou égale à 12,5 mg/m³. Respectez les instructions figurant sur l'étiquette.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2.

Utiliser # 2 – Décontamination des surfaces par procédé de vaporisation de peroxyde d'hydrogène (VHP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Surfaces sèches dans les zones destinées à l'alimentation humaine et animale et autres espaces clos
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Vaporisation Description détaillée: Décontamination automatisée par Vaporisation de peroxyde d'hydrogène générée grâce à un générateur VHP. Principales spécification d'un générateur VHP Principe de diffusion: vaporisation, décontamination à l'aide de peroxyde d'hydrogène gazeux Volume de la pièce: 30 - 150 m^3 Concentration du produit: 3 120 mg/m^3. Humidité relative: 40 - 80 % Température: température ambiante
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Le produit prêt à l'emploi doit être appliqué à une concentration de peroxyde d'hydrogène de 1 092 mg/m^3 (780 ppm) par le générateur VHP. Dilution (%): Sans objet Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 4 heures Fréquence: quotidienne/si nécessaire Maximum 3 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

La zone a désinfectée doit être préparée pour la décontamination en enlevant les liquides stagnants et en essuyant les salissures visibles. Nettoyez la zone avant la décontamination. Les portes de placard doivent être ouvertes, les surfaces doivent être séchées et les zones humides (comme les éviers et les cuvettes de toilettes) doivent être décontaminées avec des produits alternatifs appropriés.

Des professionnels spécialement entrainés remplacent le bouchon scellé de la emballage avec un bouchon contenant une valve de dégazage et un raccord rapide. Le raccord rapide est branché à un tuyau qui le relie au générateur VHP. Condamnez la zone fermée ou la pièce et assurez-vous qu'aucun accès à la zone traitée par vapeur ne soit possible tout au long de la procédure.

Le volume de la pièce doit être compris entre 30 et 150 m^3.

La vitesse de diffusion peut variée de 1,5 à 20 g de produit/minutes.

Température de départ de 20 °C ± 2 °C.

Humidité relative entre 40 et 80 %.

Durant le cycle de décontamination, le générateur VHP ajuste la concentration de peroxyde d'hydrogène jusqu'au niveau efficace de 1 092 mg/m^3 (780 ppm) et la conserve à ce niveau durant une durée au moins 4 heures. La concentration en peroxyde d'hydrogène doit être contrôlée lors de la décontamination. Après désinfection, l'aération de la zone scellée est nécessaire afin de réduire la concentration de peroxyde d'hydrogène en dessous de 1,25 mg/m^3 ou à une valeur nationale de référence inférieure avant d'entrer dans la zone. Cette étape peut être rapide mais peut également durer plusieurs heures. La durée du cycle de décontamination totale peut atteindre 5 à 8 heures.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la décontamination dans les pièces à désinfecter (ou dans une «pièce standard» appropriée, si applicable) avec les appareils à utiliser, après laquelle un protocole de décontamination de ces pièces sera conçu et suivi.

S'il existe des méthodes disponibles pour contrôler chimiquement la substance active dans l'air ou sur les surfaces, une validation chimique doit être réalisée en plus de la validation biologique, avec, par exemple des bandes test ou avec un outil mesurant les ppm de peroxyde d'hydrogène dans l'air.

Lorsqu'il s'agit d'une «pièce standard» pour laquelle un protocole existe, la validation peut être limitée à uniquement une validation chimique.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter des lunettes résistantes aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent, des vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, des gants résistants aux produits chimiques selon la norme européenne EN 374 ou équivalent, un écran facial et un équipement de protection respiratoire (EPR) (facteur de protection caractéristique (FPC) = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

Aucun accès à la zone traitée n'est autorisé pendant le traitement. Pendant l'aération et avant d'autoriser la rentrée dans la zone traitée, assurez-vous que la concentration en peroxyde d'hydrogène soit inférieure à 1,25 mg/m^3 ou à une valeur nationale de référence inférieure, en utilisant par exemple des bandes de test. Pendant l'exploitation du générateur VHP ou en cas de dysfonctionnement, l'entrée dans la pièce n'est possible qu'en portant des vêtements de protection chimique et un EPR (FPC = 10) si la concentration en peroxyde d'hydrogène est inférieure ou égale à 12,5 mg/m^3. Respectez les instructions figurant sur l'étiquette.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3.

Utiliser # 3 – Conditionnement aseptique dans les industries agroalimentaires

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Spores bactériennes Nom commun: Spores bactériennes Stade de développement: Spores bactériennes
Domaine d'utilisation	Intérieur Décontamination du matériel de conditionnement alimentaire dans des systèmes de conditionnement aseptique par produit pulvérisé ou nébulisé.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation ou nébulisation Description détaillée: Pulvérisation ou nébulisation automatique dans les systèmes fermés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Concentration à l'utilisation: peroxyde d'hydrogène 35 % (p/p). Concentration de produit dans l'air chaud: 10,83 g/kg Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, levures et spores bacteriennes, le produit doit être dilué à 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 49,9 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 700 ml de produit au 357 ml d'eau pour obtenir une dilution de 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Nombre et fréquence des applications: Procédés de décontamination chimio-thermique automatisés. Température: ≥ 100 °C Temps de pose: au moins 5,5 secondes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Les systèmes de remplissage aseptique forment de manière aseptique un tube à partir d'une feuille stérile de matériau d'emballage. Ce tube est continuellement rempli avec un produit alimentaire liquide et stérile, puis il est scellé transversalement afin de former des sachets, qui sont à leur tour pliés pour prendre la forme finale du paquet. Les matériaux de conditionnement sont livrés à la machine de remplissage aseptique soit sous forme de bobines (de feuilles), soit sous forme de paquets, tubes et bouteilles préformés. Puis 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène est pulvérisé ou nébullisé progressivement vers le matériel d'emballage via un embout. Puis différentes étapes se succèdent pour éliminer tout excès de peroxyde d'hydrogène via de l'air chaud stérile.

Selon la taille du réceptacle, une quantité de 0,1 - 1 ml de 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène est pulvérisée ou nébullisée progressivement via un embout.

Température: ≥ 100 °C

Temps de pose: au moins 5,5 secondes

Par exemple, pour un produit contenant 49,9 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 700 ml de produit à 357 ml d'eau pour obtenir une dilution de 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la décontamination, après laquelle un protocole de décontamination de ces pièces sera conçu et suivi.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter des lunettes résistantes aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent, des vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, des gants résistants aux produits chimiques selon la norme européenne EN 374 ou équivalent, un écran facial et un équipement de protection respiratoire (EPR) (facteur de protection caractéristique (FPC) = 10) en traitant des solutions concentrées pendant le mélange et le chargement; gants résistants aux produits chimiques classifiés dans la norme européenne EN 374 ou équivalent, vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, et lunettes résistantes aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou écran facial équivalent durant l'application. Pendant les travaux de maintenance, porter des gants résistants aux produits chimiques classifiés dans la norme EN 374 ou équivalent, des vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, des lunettes résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou un écran facial équivalent et un EPR (FPC = 4) et pulvériser de l'eau environ 10 secondes avant d'ouvrir la machine. Les instructions d'utilisation de la station de re-remplissage spécifient que les opérations de chargement doivent avoir lieu à un endroit frais et ventilé. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Respectez les instructions figurant sur l'étiquette. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

Les instructions d'utilisation de la station de re-remplissage spécifient que les opérations de remplissage doivent être effectuées dans un lieu frais et ventilé. Lisez les instructions écrites sur l'étiquette.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4.

Utiliser # 4 – Décontamination des systèmes de distribution d'eau potable par nettoyage en place (NEP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur Nettoyage et décontamination des installations de distribution et de stockage d'eau potable
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: NEP (Nettoyage en place) Description détaillée: Décontamination des surfaces intérieures des systèmes fermés par NEP
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, levures et champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit au 819 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 3 heures Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

NEP (Nettoyage en place): Nettoyez avant décontamination (Enlevez tous les dépôts ou souillures avec un pré-rinçage ou pré-raclage, et, lorsque nécessaire, avec un traitement de pré-trempage). Faites circuler le produit dilué dans le système dans des conditions d'augmentation de la turbulence et de la vitesse d'écoulement. Après avoir laisser poser durant 3 heures, rincez les conduites et les réservoirs à l'eau avant de les remplir avec de l'eau potable. Pour la décontamination des bactéries, levures et champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit à 819 ml d'eau pour obtenir une dilution de 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: ventilation locale par aspiration (50 %) et bonne norme de ventilation générale (3 changements d'air par heure (CAH)]. Respectez les instructions figurant sur l'étiquette.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.5. **Description de l'utilisation**

Tableau 5.

Utiliser # 5 – Décontamination des surfaces dures non-poreuses et des équipements par immersion

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur Équipement dans les industries agroalimentaires, cuisines de restauration à grande échelle et cantines.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: immersion Description détaillée: Immersion manuelle des équipements dans des bains ouverts. Immersion automatisée des équipements dans des bains fermés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 200 ml de produit au 738 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 60 minutes Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.5.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 200 ml de produit à 738 ml d'eau pour obtenir une dilution de 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

Immersion: Les équipements pour les industries agroalimentaires doivent être décontaminés par immersion. Pré-nettoyez l'équipement. La solution de décontamination doit être diluée dans des cuves (versez ou pompez le produit dans des cuves). L'équipement à décontaminer doit être placé manuellement ou automatiquement dans ces cuves (bains ouverts ou fermés) et doit être enlevé après un temps de contact supérieur à 60 minutes. Une fois que la procédure de décontamination est finie, rincez l'équipement à l'eau. La solution de désinfection dans le bain d'immersion/de trempage doit être remplacée après chaque cycle de décontamination.

4.5.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM technique: Extraction locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH). Le bain d'immersion doit être placé dans une pièce séparée. Uniquement pour une utilisation dans des zones qui ne sont pas accessibles au grand public. Les utilisateurs professionnels sans PSA et RPE (APF = 10) ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de désinfection. Gardez le bain fermé pendant la désinfection, ouvert uniquement pour le chargement et le déchargement.

Suivez les instructions sur l'étiquette.

4.5.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.5.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.5.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.6. **Description de l'utilisation**

Tableau 6.

Utiliser # 6 – Décontamination des surfaces par nettoyage en place (NEP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur La décontamination des surfaces internes en contact avec la nourriture de la tuyauterie et des systèmes de réservoirs dans l'industrie agroalimentaire
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: NEP (Nettoyage en place) Description détaillée: Décontamination des surfaces internes des systèmes fermés par Nettoyage en place (NEP)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit au 819 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 3 heures Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.6.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyez avant décontamination. (Enlevez tous les dépôts ou souillures avec un pré-rinçage ou pré-raclage, et, lorsque nécessaire, avec un traitement de pré-trempage). Les surfaces internes de la tuyauterie et des systèmes de réservoirs doivent être décontaminées grâce à un procédé de NEP. Pour la décontamination des bactéries et des champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit à 819 ml d'eau pour obtenir une dilution de 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

Le processus est réalisé en faisant circuler la solution de décontamination dans le système dans des conditions d'augmentation de la turbulence et de la vitesse d'écoulement. L'application est automatisée et constitue un processus fermé. Après un temps de pose de 3 heures, la tuyauterie et les réservoirs doivent être rincés à l'eau également dans des conditions de système fermé.

4.6.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: ventilation par aspiration locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH). Veuillez lire les instructions inscrites sur l'étiquette.

4.6.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.6.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.6.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

5. **Mode d'emploi général** [1] **des méta-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Veuillez vous référer aux instructions spécifiques de chaque usage.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Veuillez vous référer aux mesures d'atténuation des risques spécifiques de chaque usage.

Veuillez lire les instructions inscrites sur l'étiquette.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donnez quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissements. Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale. Information au personnel de santé/médecin: Initier des mesures de maintien de la vie si nécessaire, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Lavez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Par la suite, enlevez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale.

EN CAS D'INHALATION: Passez à l'air frais et restez au repos dans une position confortable pour respirer.

S'il y a des symptômes: Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale.

S'il n'y a pas de symptômes: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

[1] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 1.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement important: Recueillez le produit dans des contenants appropriés (en plastique par exemple) à l'aide d'un équipement correct (comme une pompe à liquides) en vue de son élimination. Ne reversez jamais le produit déversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser. Gardez-le loin de toutes substances inflammables et incompatibles. Rincez les résidus abondamment à l'eau. Éliminez la matière absorbée conformément aux règles environnementales en vigueur.

Petit déversement: Diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer ou absorber avec un matériau liant un liquide (p. ex. terre de diatomées ou liant universel). Ramasser mécaniquement et collecter dans des récipients appropriés. Nettoyez soigneusement les surfaces contaminées. Emballez et étiquetez les déchets comme le produit. Ne détachez pas l'étiquette des contenants de livraison avant l'élimination

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminez le produit non utilisé et son conditionnement conformément à la réglementation locale. Les produits usagés peuvent être évacués dans les égouts municipaux en fonction des exigences locales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conseil sur la protection contre le feu et les explosions:

Conservez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur.

Conservez le produit à l'abri de toute source d'inflammation - Ne fumez pas à proximité.

Conservez le produit à l'abri de toute substance inflammable.

Conservez le produit à l'abri de toute substance incompatible.

Stockage:

Exigence de température durant le stockage: 40 °C maximum et à protéger contre le gel.

À stocker dans un endroit propre, sec et bien ventilé.

Transportez et stockez le contenant en position verticale vers le haut uniquement.

Veuillez toujours bien fermer le contenant après avoir utilisé du produit.

Évitez toute fuite ou résidu de produit sur les contenants.

Conseils sur le stockage commun:

À ne pas stocker avec des alcalis, réducteurs, sels métalliques (risque de décomposition).

À ne pas stocker avec des solvants organiques (risque d'explosion).

Durée de conservation:

24 mois

6. **Autres informations**

Les titres complets des normes EN référencées dans les paragraphes «Mesures d'atténuation propres à l'usage» sont:

EN 16321 – Protection oculaire et faciale pour les utilisateurs professionnels

EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes

La directive du Conseil référencée dans les paragraphes «Mesures d'atténuation propres à l'usage»: directive du Conseil 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive individuelle au sens de l'article 16(1) de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

7. **Troisième niveau d'information: produits particuliers parmi les méta-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	OXTERIL® 350 SPRAY	Marché: EU
	BIS OKSAN	Marché: EU
	Halades DI	Marché: EU
	DEPTIL 350 SPRAY	Marché: EU
	OXY-DES Food	Marché: EU
	Amira Hydrogen Peroxide	Marché: EU
	Asiral DES O	Marché: EU
	OXTERIL® 350 VHP	Marché: EU
	PERSYNT® 350 VHP	Marché: EU
Numéro de l'autorisation	EU-0028964-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	OXTERIL® 350 SPRAY S	Marché: EU
	DES O HR	Marché: EU
Numéro de l'autorisation	EU-0028964-0002 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0

Méta-RCP 2

1. **Informations administratives concernant les méta-RCP 2**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 2**

Identificateur	OXTERIL® Group 2

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

2. **Composition des méta-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0	49,9

2.2. **Type(s) de formulation des méta -RCP 2**

Formulation(s)	SL - Concentré soluble

3. **Mentions de danger et conseils de prudence concernant les méta-RCP 2**

Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut aggraver un incendie; comburant
Conseils de prudence	Éviter de respirer les vapeurs. Se laver hands soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter gants de protection/vêtements de protection/protection pour les yeux/protection pour le visage.. EN CAS D'INGESTION:Appeler CENTRE ANTI-POISON/médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau/savon. EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler CENTRE ANTI-POISON/médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement CENTRE ANTI-POISON/médecin. En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

	Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu dans conformément aux exigences locales. Éliminer le récipient dans conformément aux exigences locales. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. En cas d'incendie:Utiliser eau pour l'extinction.

4. **Utilisation(s) autorisée(s) des méta-RCP 2**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 7.

Utiliser # 1 – Conditionnement aseptique dans les industries agroalimentaires

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Spores bactériennes Nom commun: Spores bactériennes Stade de développement: Spores bactériennes
Domaine d'utilisation	Intérieur Décontamination Conditionnement aseptique des matériaux de conditionnement agroalimentaires dans des systèmes fermés de conditionnement aseptique par immersion, pulvérisation et nébulisation.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Immersion, nébulisation ou pulvérisation Description détaillée: Immersion automatisée dans des systèmes fermés Nébulisation et pulvérisation automatisées dans des systèmes fermés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Concentration à l'utilisation: 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, levures et spores bacteriennes, le produit doit être dilué à 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 49,9 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 700 ml de produit au 357 ml d'eau pour obtenir une dilution de 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Nombre et fréquence des applications: Procédés de désinfection chimio-thermiques automatisés. Concentration à l'utilisation:35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène

	Pulvérisation ou nébulisation: Température: ≥ 100 °C Temps de pose: au moins 5,5 secondes Immersion: Température: ≥ 80 °C Temps de pose: au moins 2,5 secondes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Les systèmes de remplissage aseptique forment de manière aseptique un tube à partir d'une feuille stérile de matériau d'emballage. Ce tube est continuellement rempli avec un produit alimentaire liquide et stérile, puis il est scellé transversalement afin de former des sachets, qui sont à leur tour pliés pour prendre la forme finale du paquet. Les matériaux de conditionnement sont livrés à la machine de remplissage aseptique soit sous forme de bobines (de feuilles), soit sous forme de paquets, tubes et bouteilles préformés. Le matériau de conditionnement sous forme de bobines (de feuilles) passe dans un bain profond de peroxyde d'hydrogène 35 % (p/p), par immersion. Les paquets, tubes et bouteilles préformés sont pulvérisés ou embrumés par étapes avec du peroxyde d'hydrogène 35 % (p/p) via une buse. Puis différentes étapes se succèdent pour éliminer tout excès de peroxyde d'hydrogène via de l'air chaud stérile.

Selon la taille du réceptacle, une quantité de 0,1 - 1 ml de 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène est pulvérisée ou nébullisée progressivement via un embout.

Température: ≥ 100 °C

Temps de pose: au moins 5,5 secondes

Le matériau de conditionnement sous forme de bobines (de feuilles) passe dans un bain profond de peroxyde d'hydrogène 35 % (p/p), par immersion.

Température: ≥ 80 °C

Temps de pose: au moins 2,5 secondes

Par exemple, pour un produit contenant 49,9 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 700 ml de produit à 357 ml d'eau pour obtenir une dilution de 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène.

L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la décontamination, après laquelle un protocole de décontamination de ce conditionnement/système sera conçu et suivi.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter des lunettes résistantes aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent, des vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, des gants résistants aux produits chimiques selon la norme européenne EN 374 ou équivalent, un écran facial et un équipement de protection respiratoire (EPR) (facteur de protection caractéristique (FPC) = 10) en traitant des solutions concentrées pendant le mélange et le chargement; gants résistants aux produits chimiques classifiés dans la norme européenne EN 374 ou équivalent, vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, et lunettes résistantes aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou écran facial équivalent durant l'application. Pendant les travaux de maintenance, porter des gants résistants aux produits chimiques classifiés dans la norme EN 374 ou équivalent, des vêtements de protection chimiquement résistants aux produits biocides, des lunettes résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 16321 ou un écran facial équivalent et un EPR (FPC = 4) et pulvériser de l'eau environ 10 secondes avant d'ouvrir la machine. Les instructions d'utilisation de la station de re-remplissage spécifient que les opérations de chargement doivent avoir lieu à un endroit frais et ventilé. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Respectez les instructions figurant sur l'étiquette. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

Les instructions d'utilisation de la station de re-remplissage spécifient que les opérations de remplissage doivent être effectuées dans un lieu frais et ventilé. Lisez les instructions écrites sur l'étiquette.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 8.

Utiliser # 2 – Décontamination des systèmes de distribution d'eau potable par nettoyage en place (NEP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur Nettoyage et décontamination des installations de distribution et de stockage d'eau potable
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: NEP (Nettoyage en place) Description détaillée: Décontamination des surfaces intérieures des systèmes fermés par NEP
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, de levures et des champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit au 819 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 3 heures

	Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

NEP (Nettoyage en place): Nettoyez avant décontamination (Enlevez tous les dépôts ou souillures avec un pré-rinçage ou pré-raclage, et, lorsque nécessaire, avec un traitement de pré-trempage). Faites circuler le produit dilué dans le système dans des conditions d'augmentation de la turbulence et de la vitesse d'écoulement. Après avoir laisser poser durant 3 heures, rincez les conduites et les réservoirs à l'eau avant de les remplir avec de l'eau potable. Pour la décontamination des bactéries, levures et champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit à 819 ml d'eau pour obtenir une dilution de 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: Ventilation par aspiration locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH). Lisez les instructions écrites sur l'étiquette.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 9.

Utiliser # 3 – Décontamination des surfaces dures non-poreuses et des équipements par immersion

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur Équipement dans les industries agroalimentaires, cuisines de restauration à grande échelle et cantines.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: immersion Description détaillée: Immersion manuelle des équipements dans des bains ouverts. Immersion automatisée des équipements dans des bains fermés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, des levures et des chamignons, le produit doit être dilué à 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 200 ml de produit au 738 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 60 minutes Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 200 ml de produit à 738 ml d'eau pour obtenir une dilution de 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

Immersion:

Les équipements pour les industries agroalimentaires doivent être décontaminés par immersion. Pré-nettoyez l'équipement. La solution de décontamination doit être diluée dans des cuves (versez ou pompez le produit dans des cuves). L'équipement à décontaminer doit être placé manuellement ou automatiquement dans ces cuves (bains ouverts ou fermés) et doit être enlevé après un temps de contact supérieur à 60 minutes. Une fois que la procédure de décontamination est finie, rincez l'équipement à l'eau. La solution de désinfection dans le bain d'immersion/de trempage doit être remplacée après chaque cycle de décontamination.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM technique: Extraction locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH). Le bain d'immersion doit être placé dans une pièce séparée. Uniquement pour une utilisation dans des zones qui ne sont pas accessibles au grand public. Les utilisateurs professionnels sans PSA et RPE (APF = 10) ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de désinfection. Gardez le bain fermé pendant la désinfection, ouvert uniquement pour le chargement et le déchargement.

Suivez les instructions sur l'étiquette.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 10.

Utiliser # 4 – Décontamination des surfaces par nettoyage en place (NEP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur La décontamination des surfaces internes en contact avec la nourriture de la tuyauterie et des systèmes de réservoirs dans l'industrie agroalimentaire
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: NEP (Nettoyage en place) Description détaillée: Décontamination des surfaces internes des systèmes fermés par Nettoyage en place (NEP)

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit au 819 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 3 heures Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyez avant décontamination. (Enlevez tous les dépôts ou souillures avec un pré-rinçage ou pré-raclage, et, lorsque nécessaire, avec un traitement de pré-trempage). Les surfaces internes de la tuyauterie et des systèmes de réservoirs doivent être décontaminées grâce à un procédé de NEP. Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit à 819 ml d'eau pour obtenir une dilution de 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

Le processus est réalisé en faisant circuler la solution de décontamination dans le système dans des conditions d'augmentation de la turbulence et de la vitesse d'écoulement. L'application est automatisée et constitue un processus fermé. Après un temps de pose de 3 heures, la tuyauterie et les réservoirs doivent être rincés à l'eau également dans des conditions de système fermé.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: ventilation par aspiration locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH).

Veuillez lire les instructions inscrites sur l'étiquette.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

5. **Mode d'emploi général** [2] **des méta-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Veuillez vous référer aux instructions spécifiques de chaque usage.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Veuillez vous référer aux mesures d'atténuation des risques spécifiques de chaque usage.

Veuillez lire les instructions inscrites sur l'étiquette.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donnez quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissements. Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale. Information au personnel de santé/médecin: Initier des mesures de maintien de la vie si nécessaire, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Lavez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Par la suite, enlevez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale.

EN CAS D'INHALATION: Passez à l'air frais et restez au repos dans une position confortable pour respirer.

S'il y a des symptômes: Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale.

S'il n'y a pas de symptômes: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement important: Recueillez le produit dans des contenants appropriés (en plastique par exemple) à l'aide d'un équipement correct (comme une pompe à liquides) en vue de son élimination. Ne reversez jamais le produit déversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser. Gardez-le loin de toutes substances inflammables et incompatibles. Rincez les résidus abondamment à l'eau. Éliminez la matière absorbée conformément aux règles environnementales en vigueur.

Petit déversement: Diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer ou absorber avec un matériau liant un liquide (p. ex. terre de diatomées ou liant universel). Ramasser mécaniquement et collecter dans des récipients appropriés. Nettoyez soigneusement les surfaces contaminées. Emballez et étiquetez les déchets comme le produit. Ne détachez pas l'étiquette des contenants de livraison avant l'élimination

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminez le produit non utilisé et son conditionnement conformément à la réglementation locale. Les produits usagés peuvent être évacués dans les égouts municipaux en fonction des exigences locales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conseil sur la protection contre le feu et les explosions:

Conservez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur.

Conservez le produit à l'abri de toute source d'inflammation - Ne fumez pas à proximité.

Conservez le produit à l'abri de toute substance inflammable.

[2] Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 2.

Conservez le produit à l'abri de toute substance incompatible.

Stockage:

Exigence de température durant le stockage: 40 °C maximum et à protéger contre le gel.

À stocker dans un endroit propre, sec et bien ventilé.

Transportez et stockez le contenant en position verticale vers le haut uniquement.

Veuillez toujours bien fermer le contenant après avoir utilisé du produit.

Évitez toute fuite ou résidu de produit sur les contenants.

Conseils sur le stockage commun:

À ne pas stocker avec des alcalis, réducteurs, sels métalliques (risque de décomposition).

À ne pas stocker avec des solvants organiques (risque d'explosion).

Durée de conservation:

24 mois

6. **Autres informations**

Les titres complets des normes EN référencées dans les paragraphes «Mesures d'atténuation propres à l'usage» sont:

EN 16321 – Protection oculaire et faciale pour les utilisateurs professionnels

EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes

La directive du Conseil référencée dans les paragraphes «Mesures d'atténuation propres à l'usage»: directive du Conseil 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive individuelle au sens de l'article 16(1) de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

7. **Troisième niveau d'information: produits particuliers parmi les méta-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	OXTERIL® 350 BATH		Marché: EU		
	DES-H_2O_2 35		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028964-0003 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	OXTERIL® 350 COMBI	Marché: EU
	SPECIJAL PT	Marché: EU
	Brennspec HP 35 aseptic	Marché: EU
	Climax HPO Aseptisk	Marché: EU
	OXTERIL® 350 LRD	Marché: EU

Numéro de l'autorisation	EU-0028964-0004 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0

Méta-RCP 3

1. **Informations administratives concernant les méta-RCP 3**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 3**

Identificateur	CLARMARIN® Group 1

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

2. **Composition des méta-RCP 3**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0	49,9

2.2. **Type(s) de formulation des méta -RCP 3**

Formulation(s)	SL - Concentré soluble

3. **Mentions de danger et conseils de prudence concernant les méta-RCP 3**

Mention de danger	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut aggraver un incendie; comburant
Conseils de prudence	Éviter de respirer les vapeurs. Se laver hands soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter gants de protection/vêtements de protection/protection pour les yeux/protection pour le visage.. EN CAS D'INGESTION:Appeler CENTRE ANTI-POISON/médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau/savon. EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler CENTRE ANTI-POISON/médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement CENTRE ANTI-POISON/médecin. En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu dans conformément aux exigences locales. Éliminer le récipient dans conformément aux exigences locales. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. En cas d'incendie:Utiliser eau pour l'extinction.

4. **Utilisation(s) autorisée(s) des méta-RCP 3**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 11.

Utiliser # 1 – Décontamination du linge dans les machines à laver fermées par dosage

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Virus Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur Décontamination du linge dans les machines à laver.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Remplissage (Dosage) Description détaillée: Le produit est automatiquement dosé dans la machine à laver lors du processus de lavage (lavage principal).
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,019 à 0,029 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Les produits biocides sont dilués en conséquence afin d'obtenir une concentration à l'usage de l'ordre de 0,019 à 0,029 % (p/p). Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: concentration de 0,5 ml ou 0,75 ml, ajoutez jusqu'à 1 litre d'eau pour obtenir une concentration de 0,019 % (p/p) ou 0,029 % (p/p). Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Bactéries, levures, champignons: Concentration à l'utilisation: 0,019 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène dans la solution de lavage Agent tampon alcalin: 0,6 ml/l BEIPUR ANP. Temps de pose: 10 minutes. Température: 70 °C Virus: Concentration à l'utilisation: 0,029 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène dans la solution de lavage Agent tampon alcalin: 0,6 ml/l BEIPUR ANP Temps de pose: 10 minutes Température: 80 °C Vêtements: ratio de liquide = 1,4
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit et le agent tampon alcalin sont automatiquement dosés dans la machine à laver lors du processus de lavage. Le dosage des deux composants est réalisé via deux tubes et stations de dosage séparés. Le produit et le agent tampon alcalin ne doivent pas être mélangés avant le dosage dans la machine à laver. Intervalle de traitement - quotidiennement/si nécessaire (0,5 heures/jour).

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: ventilation par aspiration locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH). Lisez les instructions écrites sur l'étiquette.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 12.

Utiliser # 2 – Décontamination des systèmes de distribution d'eau potable par nettoyage en place (NEP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur Nettoyage et décontamination des installations de distribution et de stockage d'eau potable
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: NEP (Nettoyage en place) Description détaillée: Décontamination des surfaces intérieures des systèmes fermés par NEP

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries et levures, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit au 819 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 3 heures Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

NEP (Nettoyage en place): Nettoyez avant décontamination (Enlevez tous les dépôts ou souillures avec un pré-rinçage ou pré-raclage, et, lorsque nécessaire, avec un traitement de pré-trempage). Faites circuler le produit dilué dans le système dans des conditions d'augmentation de la turbulence et de la vitesse d'écoulement. Après avoir laisser poser durant 3 heures, rincez les conduites et les réservoirs à l'eau avant de les remplir avec de l'eau potable. Pour la décontamination des bactéries, levures et champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène.

Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit à 819 ml d'eau pour obtenir une dilution de 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: ventilation par aspiration locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH). Lisez les instructions écrites sur l'étiquette.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 13.

Utiliser # 3 – Décontamination des surfaces dures non-poreuses et des équipements par immersion

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges
Domaine d'utilisation	Intérieur Équipement dans les industries agroalimentaires, cuisines de restauration à grande échelle et cantines.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: immersion Description détaillée: Immersion manuelle des équipements dans des bains ouverts. Immersion automatisée des équipements dans des bains fermés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 200 ml de produit au 738 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 60 minutes Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pour la décontamination des bactéries et des champignons, le produit doit être dilué à 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 200 ml de produit à 738 ml d'eau pour obtenir une dilution de 8,1 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

Immersion: Les équipements pour les industries agroalimentaires doivent être décontaminés par immersion. Pré-nettoyez l'équipement. La solution de décontamination doit être diluée dans des cuves (versez ou pompez le produit dans des cuves). L'équipement à décontaminer doit être placé manuellement ou automatiquement dans ces cuves (bains ouverts ou fermés) et doit être enlevé après un temps de contact supérieur à 60 minutes. Une fois que la procédure de décontamination est finie, rincez l'équipement à l'eau. La solution de désinfection dans le bain d'immersion/de trempage doit être remplacée après chaque cycle de décontamination.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: extraction locale (50 %) et bon niveau de ventilation générale (3 ACH). Le bain d'immersion doit être placé dans une pièce séparée. Uniquement pour une utilisation dans des zones qui ne sont pas accessibles au grand public. Les utilisateurs professionnels sans PSA et RPE (APF = 10) ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de désinfection. Gardez le bain fermé pendant la désinfection, ouvert uniquement pour le chargement et le déchargement.

Suivez les instructions sur l'étiquette.

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 14.

Utiliser # 4 – Décontamination des surfaces par nettoyage en place (NEP)

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Champignons Nom commun: Champignons Stade de développement: Spores et sporanges

Domaine d'utilisation	Intérieur La décontamination des surfaces internes en contact avec la nourriture de la tuyauterie et des systèmes de réservoirs dans l'industrie agroalimentaire
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: NEP (Nettoyage en place) Description détaillée: Décontamination des surfaces internes des systèmes fermés par Nettoyage en place (NEP)
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Dilution (%): Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par example, en cas d'utilisation d'un produit de concentration 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit au 819 ml d'eau. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence. Nombre et fréquence des applications: Temps de pose: au moins 3 heures Fréquence: Quotidienne/si nécessaire Température: température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille PEHD 1, 5 litres Jerrican PEHD 10, 20, 30, 60 litres Fût PEHD 200 litres Conteneur PEHD 1 000 litres ISO Tank PEHD 20 m^3

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Nettoyez avant décontamination. (Enlevez tous les dépôts ou souillures avec un pré-rinçage ou pré-raclage, et, lorsque nécessaire, avec un traitement de pré-trempage). Les surfaces internes de la tuyauterie et des systèmes de réservoirs doivent être décontaminées grâce à un procédé de NEP. Pour la décontamination des bactéries, des levures et des champignons, le produit doit être dilué à 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Par exemple, pour un produit contenant 35 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène: ajoutez 114 ml de produit à 819 ml d'eau pour obtenir une dilution de 4,7 % (p/p) de peroxyde d'hydrogène. Pour les produits aux concentrations différentes en peroxyde d'hydrogène, les valeurs doivent être ajustées en conséquence.

Le processus est réalisé en faisant circuler la solution de décontamination dans le système dans des conditions d'augmentation de la turbulence et de la vitesse d'écoulement. L'application est automatisée et constitue un processus fermé. Après un temps de pose de 3 heures, la tuyauterie et les réservoirs doivent être rincés à l'eau également dans des conditions de système fermé.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Portez des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme européenne EN 16321 ou équivalent/écran facial, des vêtements de protection chimiquement résistants au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques classifiés par la norme européenne EN 374 ou équivalent et un EPR (FPC = 10) pendant le mélange et le chargement. Les gants et la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations produit. Voir le paragraphe 6 pour les titres complets des normes EN.

Cette disposition est sans préjudice de l'application de la directive du Conseil 98/24/CE et de toute autre législation de l'UE dans la zone de santé et de sécurité au travail. Voir le paragraphe 6 pour la référence complète à la directive du Conseil 98/24/CE.

RMM techniques: ventilation par aspiration locale et bon niveau de ventilation générale (3 RAH). Veuillez lire les instructions inscrites sur l'étiquette.

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques de premiers secours ou de mesures d'urgence pour protéger l'environnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant une élimination sûre et du produit et de son conditionnement. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Il n'existe pas d'instructions spécifiques concernant le stockage et les durées de conservation du produit en conditions normales de stockage. Veuillez vous référer aux instructions générales d'utilisation.

5. **Mode d'emploi général** ([3]) **des méta-RCP 3**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Veuillez vous référer aux instructions spécifiques de chaque usage.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Veuillez vous référer aux mesures d'atténuation des risques spécifiques de chaque usage.

Veuillez lire les instructions inscrites sur l'étiquette.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donnez quelque chose à boire, si la personne exposée est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissements. Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale. Information au personnel de santé/médecin: Initier des mesures de maintien de la vie si nécessaire, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Lavez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Par la suite, enlevez tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Continuez à laver la peau avec de l'eau pendant 15 minutes. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale.

EN CAS D'INHALATION: Passez à l'air frais et restez au repos dans une position confortable pour respirer.

S'il y a des symptômes: Appelez le 112/ambulance pour obtenir de l'aide médicale.

S'il n'y a pas de symptômes: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement important: Recueillez le produit dans des contenants appropriés (en plastique par exemple) à l'aide d'un équipement correct (comme une pompe à liquides) en vue de son élimination. Ne reversez jamais le produit déversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser. Gardez-le loin de toutes substances inflammables et incompatibles. Rincez les résidus abondamment à l'eau. Éliminez la matière absorbée conformément aux règles environnementales en vigueur.

Petit déversement: Diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer ou absorber avec un matériau liant un liquide (p. ex. terre de diatomées ou liant universel). Ramasser mécaniquement et collecter dans des récipients appropriés. Nettoyez soigneusement les surfaces contaminées. Emballez et étiquetez les déchets comme le produit. Ne détachez pas l'étiquette des contenants de livraison avant l'élimination

([3]) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 3.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminez le produit non utilisé et son conditionnement conformément à la réglementation locale. Les produits usagés peuvent être évacués dans les égouts municipaux en fonction des exigences locales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conseil sur la protection contre le feu et les explosions:

Conservez le produit à l'abri de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur.

Conservez le produit à l'abri de toute source d'inflammation - Ne fumez pas à proximité.

Conservez le produit à l'abri de toute substance inflammable.

Conservez le produit à l'abri de toute substance incompatible.

Stockage:

Exigence de température durant le stockage: 40 °C maximum et à protéger contre le gel.

À stocker dans un endroit propre, sec et bien ventilé.

Transportez et stockez le contenant en position verticale vers le haut uniquement.

Veuillez toujours bien fermer le contenant après avoir utilisé du produit.

Évitez toute fuite ou résidu de produit sur les contenants.

Conseils sur le stockage commun:

À ne pas stocker avec des alcalis, réducteurs, sels métalliques (risque de décomposition).

À ne pas stocker avec des solvants organiques (risque d'explosion).

Durée de conservation:

24 mois

6. **Autres informations**

Les titres complets des normes EN référencées dans les paragraphes «Mesures d'atténuation propres à l'usage» sont:

EN 16321 – Protection oculaire et faciale pour les utilisateurs professionnels

EN 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes

La directive du Conseil référencée dans les paragraphes «Mesures d'atténuation propres à l'usage»: directive du Conseil 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive individuelle au sens de l'article 16(1) de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

7. **Troisième niveau d'information: produits particuliers parmi les méta-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Wapo 35 Biozid	Marché: EU
	580 Wasseraufbereitungsmittel	Marché: EU
	Biozid 5	Marché: EU
	Calgonit sporexalin	Marché: EU
	Coolcid 5	Marché: EU
	Ferrocid 8590	Marché: EU
	Hollu LG DES 851	Marché: EU

	Hydrokwix 35	Marché: EU
	Kurita G-6250	Marché: EU
	Neudod M-B 35	Marché: EU
	Optidos W 35	Marché: EU
	Trdes	Marché: EU
	Wapo 35	Marché: EU
	Waterdos RST 08	Marché: EU
	WEICOLUB®-DES	Marché: EU
	WEICOPER®-O	Marché: EU
	WP 35	Marché: EU
	OXY-DES	Marché: EU
	Brennspec HP 35	Marché: EU
	BEIBLEACH WP 35	Marché: EU
	Waperox 35	Marché: EU
	SANITER LP	Marché: EU
	OXY 50	Marché: EU
	OXY 50 PLUS	Marché: EU
	STERIL 130	Marché: EU
	OXY 50 DM	Marché: EU
	PEROXISOL	Marché: EU
	DEWA-OX	Marché: EU
	PEROGENO 130	Marché: EU
	EUROXY 50 AG SUPER	Marché: EU
	EUROGENO	Marché: EU
	OXICLEAN 2510/A	Marché: EU
	OXICLEAN 3000/A	Marché: EU
	AGRISAN 40	Marché: EU
	OXICLEAN 10	Marché: EU
	ENERSAN 2510A	Marché: EU
	ANTIFERMENTATIVO K	Marché: EU
	ANTIFERMENTATIVO K 100	Marché: EU
	ACQUA	Marché: EU
	SBIANCANTE K	Marché: EU
	OSSIDANTE ATTIVO	Marché: EU
	UNYRAIN	Marché: EU
	LAUNDRY 05	Marché: EU
	SYSTEMIC PROFESSIONAL M4 DES	Marché: EU

	LAUNDRY 05 D	Marché: EU
	RAPIDES OXY	Marché: EU
	DES-H 35	Marché: EU
	SYSTEM PROTEX 4	Marché: EU
	SCHWEGO® fix W 8112	Marché: EU
	ECSO 8670	Marché: EU
	CARELA AKTIVATOR	Marché: EU
	Komponente 2	Marché: EU
	CARELA CARBOCLEAN	Marché: EU
	CARELA HYDRODES	Marché: EU
	CARELA PEROXSIL	Marché: EU
	GENO-perox	Marché: EU
	GENO-perox Spray	Marché: EU
	SANOLIFE HO	Marché: EU
	E-FLOW DETERGENTE SP01	Marché: EU
	CANDOR STERIL B	Marché: EU
	OXY 70 DM	Marché: EU
	BLUOXIRAPID	Marché: EU
	ALFA-O-DUE	Marché: EU
	BAR-O-DUE	Marché: EU
	OXY ONE	Marché: EU
	OXI 50 DM	Marché: EU
	Idroxan WT	Marché: EU
	Waterdos LST 08	Marché: EU
	BÜFA-Oxy WS	Marché: EU
	O 33	Marché: EU
Numéro de l'autorisation	EU-0028964-0005 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,0

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	CLARMARIN® 500		Marché: EU		
	Wapo 50 Biozid		Marché: EU		
	Desbest		Marché: EU		
	ROTIE-Clean		Marché: EU		
	Systematic		Marché: EU		
	Systemclean		Marché: EU		
	Wapo 50		Marché: EU		
	INO PEROX 50		Marché: EU		
	Mirasan Perox		Marché: EU		
	Brennspec HP 50		Marché: EU		
	Waperox 50		Marché: EU		
	INTERCLEAN® TW		Marché: EU		
	DES-H 50		Marché: EU		
	OXINEUTRO		Marché: EU		
	Sanivet TM AQUA		Marché: EU		
	Vet-Ox		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028964-0006 1-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	49,9